HONORAIRES DE L'AGENCE

A partir du 13 avril 2022

VENTE

Les frais sont à la charge exclusive de l'acquéreur et se répartissent de la façon suivante :

NET VENDEUR	Honoraires TTC (TVA 20%)	Honoraires VIAGER TTC (TVA 20%)
Terrain à bâtir	Forfait de 4500€	
De 0€ à 40 000€	Forfait de 3000€	Forfait de 4000€
De 40 001€ à 100 000€	7,50%	12,00%
De 100 001€ à 150 000€	6,50%	10,00%
De 150 001 à 200 000€	6,00%	9,50%
De 200 001€ à 300 000€	5,50%	9,00%
De 300 001€ à 450 000€	5,00%	8,50%
De 450 001€ à 600 000€	4,50%	7,50%
A partir de 600 001€	4,00%	6,50%

Aucune commission ne sera due à l'agence avant la réalisation de la transaction

LOCATION et ETAT DES LIEUX

A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Location

50% du loyer mensuel hors charges + 60 € TTC de rédaction de bail (comprend la visite du logement, la constitution du dossier de candidature et la rédaction du bail dans la limite de 8€ TTC du m^2 habitable, le surplus restant à la charge exclusive du bailleur)

Etat des lieux

30% du loyer mensuel hors charges TTC (dans la limite de 3€ TTC du m2 habitable, le surplus restant à la charge exclusive du bailleur)

A LA CHARGE DU BAILLEUR :

Location

50% du loyer mensuel hors charges + 60 € TTC de rédaction de bail (comprend la recherche de locataire, la constitution du dossier de candidature et la rédaction du bail)

Etat des lieux

30% du loyer mensuel hors charges TTC

DIVERS

La rédaction du bail seul : 120€ TTC
Prestation à la vacation : 60€ TTC / heure
Estimation avec rédaction d'avis de valeur : 120€ TTC

CŒUR DE SAIRE IMMOBILIER
20 place de l'Abbé St-Pierre 50330 SAINT-PIERRE-EGLISE
R.C.S. Cherbourg n° : 82274659000014
Carte professionnelle CPI 5001 2016 000 012 842 délivréepar la CCI Ouest Normandie,
« non-détention de fonds, absence de garantie financière »